MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2026

		Temps alloué (minutes)
1	Ouverture de l'assemblée	
2	Constatation du quorum et de l'avis de convocation	
3	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
4	Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025	45
5	Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)	
6	Levée de l'assemblée	

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance extraordinaire du conseil jusqu'à son adoption.